

M. O'Ryan, A. Tanguay, L. Tardif, P. Provençal, T. Beaulieu, B. Pelletier.

M. J. B. Cloutier attire l'attention des instituteurs sur cet article de la loi du fonds de pension concernant le 1% additionnel pour assurer une pension à la veuve du fonctionnaire pour les années écoulées depuis 1880 à 1886.

M. Cloutier fait remarquer que les instituteurs de Montréal ont discuté longuement, à leur dernière séance, sur les moyens à prendre pour sauvegarder les droits relatifs au fonds de pension de la veuve de l'instituteur, pour les années écoulées entre 1880-86. Il importe, dit-il, que nous leur venions en aide; car, cette question intéresse tous les membres de cette association.

A cet effet, M. J. B. Cloutier propose, secondé par M. F. X. Toussaint, et il est résolu :

« Qu'un comité soit nommé pour s'enquérir des moyens à prendre pour protéger les droits relatifs au fonds de pension concernant le 1% additionnel pour assurer une pension à la veuve du fonctionnaire pour les années écoulées entre 1880 et 1886. Que ce comité soit composé de MM. Jos. Létourneau, J. Prémont, inspecteur, J. E. Aubé, du moteur et du secondé. Que cette association délègue au dit comité tous les pouvoirs nécessaires pour cette fin. »

M. Toussaint conseille à tous les fonctionnaires de l'enseignement primaire, qui demeurent dans le voisinage d'instituteurs à la retraite, de s'informer s'il n'y en a pas, parmi ces derniers, qui reçoivent une pension sans y avoir droit, et d'en faire rapport. Je fais cette remarque, dit-il, dans l'intérêt du fonds de retraite.

M. Toussaint fait ensuite plusieurs remarques très judicieuses concernant l'état actuel de l'instituteur.

Il regrette vivement, que dans certains endroits des instituteurs de haute capacité, et qui ont fait leurs preuves, soient remerciés. Le système des engagements

au rabais se pratique encore malheureusement dans un très grand nombre de localités. Depuis trente ans, dit-il, le sort de l'instituteur ne s'est pas amélioré. Dans certains quartiers, c'est le contraire qui a eu lieu. Et pour exemple, la ville de Québec.

Nos associations, continue M. Toussaint, ne sont pas assez fréquentées. On dirait qu'il y a de l'apathie chez certains fonctionnaires de l'enseignement primaire de tous les degrés. Nos associations, bien comprises, et surtout régulièrement fréquentées, seraient un moyen puissant pour améliorer notre condition.

M. J. B. Cloutier fit une causerie pleine d'intérêt sur les *Teachers' Institutes*.

L'idée que nous avons émise, en 1880, concernant les conférences d'institutrices, a été mise à exécution, par nos confrères les protestants, qui se sont montrés, dans cette occasion, bien plus pratiques que nous. Ce serait pourtant le seul moyen de fournir aux neuf-dixièmes des fonctionnaires de l'enseignement primaire, les connaissances et les moyens nécessaires à leur état. M. Cloutier fit part à l'association des impressions qu'il avait reçues en assistant à la dernière conférence de Lennoxville.

Il parla en termes élogieux de cette réunion. Les choses se sont passées admirablement bien. Une somme considérable de travail a été faite.

M. C. J. Magnan fit quelques remarques sur les *Conférences d'Instituteurs*.

Parlant de la commission administrative, M. Cloutier regrette que l'association impose à M. Candide Dufresne, qui demeure loin de la ville, l'obligation de se déplacer très souvent pour assister aux réunions, tandis qu'il y a Québec beaucoup d'instituteurs, et deux inspecteurs, qui pourraient remplir cette charge sans se déranger aucunement. Que de plus, cela épargnerait au fonds de pension les frais de voyage de M. Dufresne. En con-